



L'ACCUEIL DES PERES ISOLES EN CENTRE PARENTAL

L'accueil des pères en Centre Parental s'inscrit dans une continuité de réflexion menée par l'équipe de MOSAIQUES.

En effet, le travail avec les pères a pris une dimension plus importante dans l'accompagnement. Accueillir des hommes et des pères au sein du Centre Parental a re-questionné la place qui pouvait davantage être proposée à ces derniers également au sein du Centre Maternel.

Le centre maternel et le centre parental ont mis l'accent ces dernières années sur la question de la place donnée aux pères ; ceci autant dans le souci d'inscrire l'enfant dans sa lignée paternelle, que dans un souci de respect du cadre légal de l'autorité parentale.

Pour cela les équipes ont dû redéfinir ce que l'on entend par « père ». Le père n'est pas uniquement le géniteur, il peut être celui qui a reconnu l'enfant et a l'autorité parentale (père légal), celui que la mère désigne comme père, mais aussi le compagnon de la mère...

On n'intervient pas de la même manière dans ces différentes situations.

Pour donner cette place aux pères plusieurs outils ont été développés :

Rencontre avec le père

Pour toutes les familles accueillies nous informons le père de la présence de son enfant au centre maternel et nous lui proposons un entretien pour lui permettre de s'exprimer sur ses attentes.

Parler du père avec la mère et à l'enfant

Lorsque le père est absent physiquement, nous le faisons exister à travers les mots, nous aidons la mère à parler de son père à l'enfant. Le père existe également dans le discours des professionnels.

Adaptation du règlement aux situations particulières

Lorsque le père est présent et qu'il est en bon terme avec la mère, il peut être présent auprès de son enfant. Lorsque le père a une activité professionnelle, les horaires de visite sont étendus pour qu'il puisse partager le quotidien de l'enfant. Il est également invité à participer à la visite médicale ou à visiter la crèche interne.

Médiatiser la mise en place de visites à l'enfant en cas de conflit

En attendant le jugement JAF, nous aidons les parents à respecter les droits de chacun sans que l'enfant ne soit pris en otage du conflit. Nous pouvons être présents lors du passage de l'enfant de la mère au père, mais également organiser des visites accompagnées dans nos locaux.

Un travail avec l'enfant et son ou ses parents (père, mère) est nécessaire afin de mettre en mot les difficultés non perçues ou déniées mais également pour permettre aux mères et aux pères de poser un autre regard sur leur enfant favorisant la relance du processus de parentalité. L'enfant, quant à lui recevant un regard quotidien et davantage de continuité et de sécurité se sentira soutenu et accompagné dans son développement.

Le travail d'élaboration au quotidien afin d'essayer d'offrir une enveloppe « sur mesure » aux familles est vraiment passionnant, poussant sans cesse à une créativité nouvelle.

C'est pourquoi l'accueil de père seul en Centre Parental nous semble à présent pertinent dans des situations singulières en se basant sur les critères d'admission en Centre Maternel et Parental qui pose l'objectif de renforcer les compétences parentales et de recouvrer leur autonomie personnel et social.

D'autre part, la possibilité d'accueil, dans certaines conditions, du père de l'enfant comme stipulé dans *le Vademecum des prestations de protection de l'enfance du Haut-Rhin*, confirme cette possibilité d'un accompagnement de père seul au Centre Parental afin de soutenir ou faire émerger leur positionnement parental auprès de leur enfant.

Il nous semble important de pouvoir nommer certains critères comme :

- Le père assure la prise en charge au quotidien de l'enfant (ou de ses enfants),
- Le travail et l'accompagnement se situe autour de la fonction paternelle et parentale dans un souci de prévention, de protection et de soins à l'enfant.

Comment l'accueil d'un père seul en Centre Parental a permis des retrouvailles père-enfants et le soutien du lien d'attachement nécessaire au bon développement des enfants ?

Comment soutenir un père seul dans sa double fonction : maternelle et paternelle ?

Comment permettre à une nouvelle constellation familiale d'émerger dans une situation particulière ?